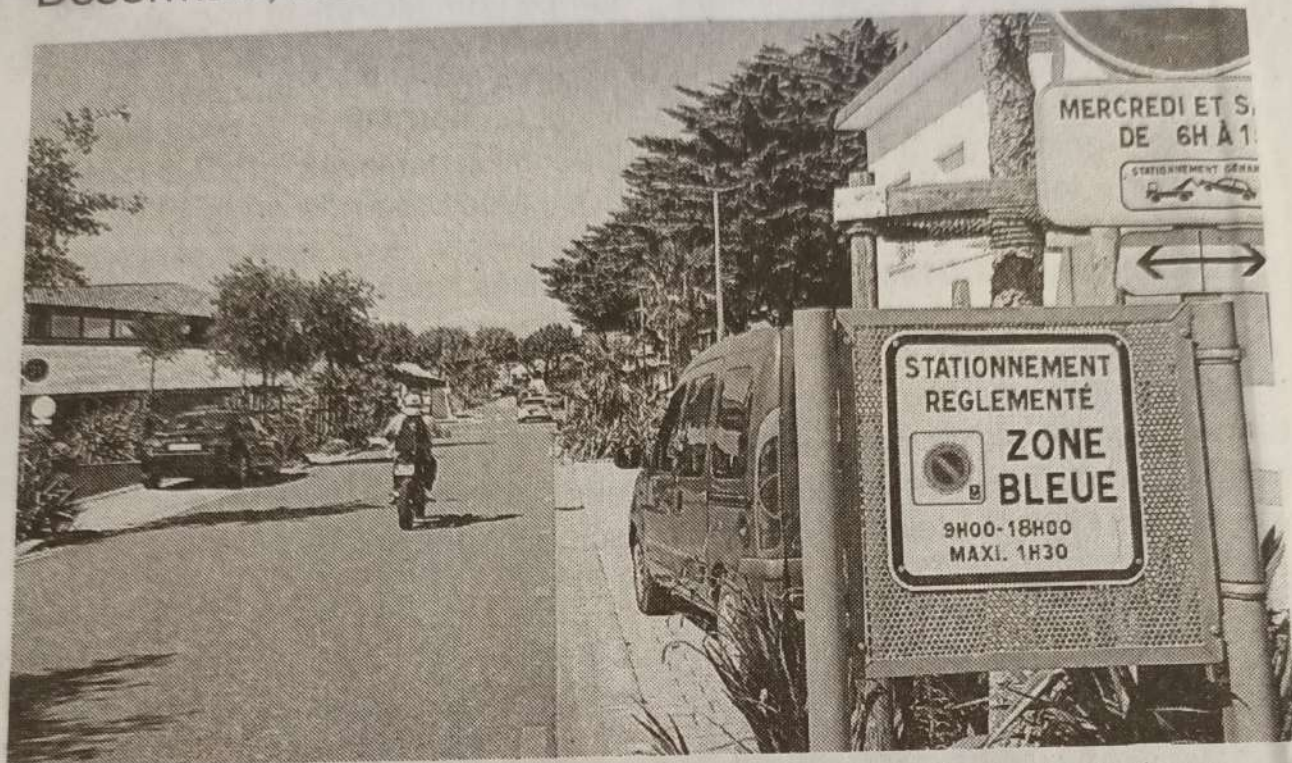


Saint-Jean-de-Monts

Désormais, la zone bleue, c'est jusqu'à 18 h



En centre-ville, la zone bleue s'étale de 9 h à 18 h avec une durée de stationnement de 1 h 30 maximum.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Récemment, la plage horaire de la zone bleue en centre-ville a évolué. « Elle va désormais de 9 h à 18 h en centre-ville, du lundi au dimanche, car nous nous sommes rendu compte qu'il y avait de plus en plus de personnes dans le bourg », indique Véronique Launay, maire, aux adhérents de l'association de commerçants et artisans M. Saint-Jean.

Élargir cette amplitude horaire évite les voitures ventouses devant les commerces. Pour rappel, la zone bleue comprend la partie comprise à partir de la rue du Général-de-Gaulle

entre la rue du Both et la rue du Vasais, et la rue du Cardinal-de-Richelieu. « De plus, nous allons expérimenter une zone de partage où le piéton reste prioritaire, car nous remarquons de plus en plus de vélos circulant sur les trottoirs et nous ne pouvons rien leur dire sous peine de se faire insulter. » Cette zone de partage sera testée de juillet à mi-septembre « et nous la poursuivrons si cela fonctionne. Dans cette zone, les vélos resteraient sur la voie de circulation et pourraient aller en sens interdit ».